

Rapport des chefs d'état-major sur la politique de défense de l'Union occidentale (Londres, 25 août 1948)

Légende: Dans un rapport du 25 août 1948, les chefs d'état-major de l'Union occidentale présentent la politique de défense à suivre par les cinq puissances signataires du traité de Bruxelles.

Source: Comité militaire des Cinq puissances. Politique de défense de l'Union occidentale. Rapport des chefs d'état-major , F.P. (48) 27. Londres: 25.08.1948. 2 p.

National Archives of the United Kingdom, Kew. <http://www.nationalarchives.gov.uk>, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_des_chefs_d_etat_major_sur_la_politique_de_defense_de_l_union_occidentale_londres_25_aout_1948-fr-cdede0f6-f7db-4c32-8342-e30addca69fa.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

METRICTOP SECRETF.P. (48) 27 (TRADUCTION REVISEE)Le 25 Août 1948DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

COPIE N° 20

COMITE MILITAIRE DES CINQ PUISSANCES
*****POLITIQUE DE DEFENSE DE L'UNION OCCIDENTALERapport des Chefs d'Etat-Major

Au cours de notre réunion du 24 Août, nous avons discuté de façon approfondie la politique de défense qui devrait être suivie par les Cinq Puissances signataires du Traité de Bruxelles.

1. Nous estimons que la menace principale est dirigée contre l'Europe Occidentale et nous avons donc convenu de baser notre politique sur les principes suivants :
 - a) - arrêter l'ennemi le plus à l'Est possible en Allemagne en utilisant les moyens disponibles à n'importe quel moment.
 - b) - organiser le Commandement de manière à être prêt à agir à tout moment en cas d'urgence.
 - c) - répartir tous les moyens disponibles de façon à pouvoir parer, avec le maximum de forces, aux dangers les plus immédiats et les plus probables qui menacent l'Europe Occidentale, tout en gardant un minimum de forces pour faire face aux dangers moins immédiats.
 - d) - accroître le degré de préparation de l'ensemble des Cinq Puissances en augmentant les ressources, aussitôt que possible, dans la mesure où des considérations essentielles économiques ou autres le permettent.
 - e) - conclure immédiatement un large accord financier couvrant les besoins militaires des Cinq Puissances, afin de pouvoir appliquer le principe d'assistance mutuelle prévu par le Traité de Bruxelles.
 - f) - préparer et entreprendre une campagne énergique pour combattre les attaques menées par l'ennemi sur le plan idéologique. Cette campagne devra avoir un double caractère, politique et économique, et il faudra absolument qu'elle soit coordonnée pour l'ensemble des Cinq Puissances.
2. En conséquence, nous avons chargé le Comité Militaire de préparer une étude sur la politique de défense de l'Union Occidentale qui sera basée sur les principes énoncés ci-dessus. Cette étude comprendra la définition des buts stratégiques russes, le genre de menace auquel on peut s'attendre de la part de la Russie dans toutes les parties du monde et une estimation de la forme que les hostilités pourraient prendre.

.../

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

3. Nous proposons également que des instructions soient envoyées aux Commandants-en-Chef en Europe dont nous avons recommandé la création, les chargeant de préparer :-
- a) - à brève échéance - un plan pour faire face à la situation immédiate en utilisant les forces actuellement disponibles et aussi une estimation des forces totales nécessaires pour parer aux attaques russes en Europe Occidentale.
 - b) - en outre - un plan général à longue échéance de défense de l'Europe Occidentale, qui comprenne notamment une estimation détaillée de l'importance des attaques russes et de la direction qu'elles prendront et une estimation détaillée des forces totales qui seront nécessaires pour faire échec aux attaques russes contre l'Europe Occidentale.
4. Après avoir étudié les rapports mentionnés ci-dessus, nous déterminerons la nature et l'importance de l'effort que chacune des Cinq Puissances devra fournir, ainsi que l'aide supplémentaire d'origine extérieure qui serait nécessaire le cas échéant.
5. Comme première mesure, nous recommandons que les Ministres de la Défense :-
- a) - ratifient les principes de la politique de défense exposés au paragraphe 1.
 - b) - amorcent les mesures nécessaires pour aboutir à un large accord financier couvrant les besoins militaires.
 - c) - amorcent les mesures nécessaires à la mise sur pied d'un plan combiné pour faire face aux attaques idéologiques de l'ennemi.
 - d) - ratifient les instructions proposées pour le Comité Militaire et pour les Commandants-en-Chef de l'Europe Occidentale.

(Signé) TEDDER
C. LECHERES
E. BAELE
H.J. KRUIS
A. JACOBY

36, Whitehall, S.W.1.

LE 25 AOUT 1948